



## Usufruit.nu propriété : vente et état de la maison

Par **Delphine59**, le **24/02/2018** à **20:39**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2014. Il avait choisit de laisser l usufruit de tout à sa femme.a l époque, mon frère et moi n avons signé aucun document.

Aujourd'hui, elle souhaite vendre la maison.

Après une visite, il s avère que la maison nécessite des travaux pour être "mise au propre".

Nous n avons pas fait d'état des lieux.

Doit elle être tapissée et/ou repeindre? De plus, il y a une fuite à la toiture qui a engendré des dégâts, mais elle nous a jamais prévenu, qui doit réparer?

Où peut on faire les travaux et partager les frais?

De façon générale j ai beaucoup de questions mais à qui les poser?

Le notaire en charge du dossier est le sien. Les notaires contactés ne répondent pas à mes questions et me disent de contacter le notaire qui gère le dossier....que faire?

Par **Visiteur**, le **24/02/2018** à **22:07**

Bonjour

Plutôt qu'une longue écriture ou un simple c/c, je vous conseille ce lien...

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/usufruit-travaux-reparations-bien-payé-13714.htm>